

Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Section 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification du produit

Formulaire produitMélangeNom commercialDURO-POLISH

Code produit DP

1.2 Les usages identifiés de la substance ou du mélange et utilise conseillé contre

Utilisation Industrielle. Pour usage professionnel seulement.

1.2.2 utilise conseillé contre

Aucune information supplémentaire disponible

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

NOX-CRETE MANUFACTURING INC 1444 SOUTH 20th Street Omaha, NE 68108

Tél: 402-341-2080

Télécopieur : 402-341-9752

E-Mail: corporate@nox-crete.com
Site Web: www.nox-crete.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Chemtrec (800) 424-9300

Chemtrec en dehors des ÉTATS-UNIS 703-527-3887

Section 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 5 (orale) H303 Peau Irrit. 2 H315 Irritation des yeux. 2B H320

Texte complet des phrases H voir section 16

Physiochimiques néfastes, à la santé humaine et les effets sur l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger



mot de signal Attention

Les déclarations de danger H303 - Peut être nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation de la peau H320 - Provoque une irritation des yeux

Les énoncés de précaution

FR (French) Page 1 De 7



Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Prévention: P264 - Laver soigneusement la peau exposée après avoir manipulé

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit

P280 - Porter des gants de protection / des yeux

Intervention: P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE

ANTIPOISON ordoctor / médecin en cas de malaise. P301 + P330 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

P302 + P352 - EN CAS DE PEAU: laver abondamment à l'eau et au

savon

P305 + P351 + P338 - LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si présents et

facile de le faire - continuer à rincer

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin /

attention

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin /

attention

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les

réutiliser

Elimination: P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation

locale / régionale / nationale /.

2.3 Autres risques

Texte intégral des R, H et EUH phrases: voir section 16

Section 3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélange

Nom	Identificateur de produit	%
l'éther éthylique de diéthylène glycol	secret De Commerce	< 2.0

Tous les ingrédients ci-dessus sont liés dans la matrice du produit et ne devrait pas être disponible sous forme de poussière respirable.

Section 4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Les premières mesures d'aide général Obtenir un avis médical/attention si vous ne vous sentez pas bien. Ne

jamais donner quoi que ce soit par La bouche à une personne

inconsciente.

Les premières mesures d'aide après inhalation Si les expériences individuelles des nausées, des

étourdissements, a de la difficulté à respiration rechercher un professionnel de la santé immédiatement. Dans tous les cas de doute, ou si les symptômes persistent, consultez un médecin. Déposer à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin/médecin.

Les premières mesures d'aide après un contact avec la peau Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Déposer ou retirer Immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou sous la douche. Laver immédiatement

avec du savon et de l'eau en abondance.

FR (French) Page 2 De 7



Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Première mesure d'aide après un contact avec les yeux Lorsque les lentilles de contact sont usées, les retirer

si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux

immédiatement.

Les premières mesures d'aide après l'ingestion Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des

soins médicaux Immédiatement.

4.2 Plus important les symptômes et effets, aigu et retardé

Symptômes/blessures après inhalation Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition

aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la

somnolence ou des étourdissements.

Symptômes/blessures après un contact avec la peau Peut causer une irritation de la peau ou sensation de brûlure Symptômes/blessures après un contact avec les yeux Peut causer une irritation des yeux ou des blessures

Symptômes/blessures après ingestion Peut causer des irritations ou des brûlures graves à la muqueuse de la

bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac.

4.3 Indication d'une attention médicale immédiate et le traitement spécial requis

Aucune information supplémentaire disponible

Section 5. Lutte incendie mesures

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Utilisez extinction d'incendie les moyens appropriés pour les matières

environnantes.

Produit chimique sec, mousse dioxyde de carbone

5.2 Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange

Réactivité Produits de décomposition thermique peut entraîner un risque pour la

santé.

5.3 Conseils pour les pompiers

Lutte incendie instructions Utiliser de l'eau pulvérisée ou de brouillard pour refroidir les conteneurs

exposés.

Équipement de protection pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome

(SCBA) et Équipement de protection complet lorsque les combats tout

incendie chimique.

Autres informations Le chauffage ou la combustion nocifs gaz/vapeurs peuvent être libérés.

Ce produit peut causer la parole à devenir glissant.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions personnelles, les équipements de protection et les procédures d'urgence

Mesures générales Digue ou de confisquer matériau déversé. Prendre Les mesures de

précaution nécessaires pour assurer votre propre santé et de sécurité

avant tentative de déversement ou de nettoyage.

6.11 Équipement de protection individuelle Équiper l'équipage nettoyage muni de l'équipement de protection

approprie.

<u>6.2 Précautions pour l'environnement</u> Empêcher l'entrée aux égouts et eaux publiques.Prévenir les autorités si

le liquide pénètre dans les égouts ou eaux publiques.

6.3 Matériaux et méthodes de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Imprégnez-vous de déversements de matières solides inertes, comme

l'argile ou de la terre de diatomées. Recueillir en étanche à la vapeur les

conteneurs et s'en débarrasser de façon appropriée.

FR (French) Page 3 De 7



Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Section 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions de manipulation

Mesures de protection Se laver les mains et autres zones exposées avec de l'eau et du savon

> avant de manger, de boire ou de fumer et de quitter son lieu de travail. Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail à prévenir la formation de vapeurs. Lorsque vous n'utilisez pas tenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Mesures d'hygiène Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2 Conditions de stockage dans des conditions de sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans

> l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les récipients hermétiquement fermés jusqu'à utilisation. Protéger contre le

gel.

Acides forts, agents oxydants forts Matières incompatibles

Température de stockage Éviter l'exposition à des températures de gel.

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

	Limites d'exposition professionnelle ACGIH TLV (États-Unis, 2/2010)
l'éther éthylique de diéthylène glycol	TWA 25 ppm

8.2 Contrôles de l'exposition

Les contrôles d'ingénierie Utiliser avec une ventilation suffisante pour tenir le produit les

concentrations en vapeurs Spécifié ci-dessous TLV

Lunettes chimiques et/ou face protections sont nécessaires afin d'éviter Protection des yeux et du visage

de possible Contact avec les yeux, irritation ou des blessures.

Porter des gants et des vêtements de protection adaptés et Protection de la peau

> bottes comme requis pour prévenir tout contact avec la peau. Laver la peau exposée fréquemment avec de l'eau et du savon. Vêtements

souillés devraient être laves avant de les réutiliser.

Protection respiratoire Général ventilation de la pièce est normalement suffisante. Éviter de

respirer les produit brume ou de vapeurs. L'utilisation d'un respirateur approprié est recommandé lorsque les concentrations dépassent les

TLV.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations de base sur les propriétés physiques et chimiques

Apparence Blanc Emulsion Odeur solvant doux

Seuil de perception de l'odeur Pas de données disponibles PH Pas de données disponibles Pas de données disponibles Point de fusion Pas de données disponibles Point de congélation

> FR (French) Page 4 De 7



Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

100 C (212 F) Point d'ébullition Point d'éclair 82 C (180 F)

Relative taux d'évaporation (acétate de butyle= 1) Pas de données disponibles Norme d'inflammabilité (solide, gaz) Pas de données disponibles Pas de données disponibles Inférieur/supérieur limites explosives Pression de vapeur Pas de données disponibles Densité de vapeur Pas de données disponibles Densité relative (masse spécifique) 1,0 Kg par litre 8,4 lb par gallon

L'eau : Complet Solubilité

Pas de données disponibles Coefficient de partage n-octanol/eau Température d'auto-ignition Pas de données disponibles Viscosité Pas de données disponibles

Teneur en COV 63 g/l

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune information supplémentaire disponible

Stable dans des conditions normales 10.2 La stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter 10.5 Matières incompatibles Les températures extrêmes hautes ou basses. Éviter la congélation

Acides forts, agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux Le monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

Section 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations concernant les effets toxicologiques

Toxicité aiquë Pas d'effets indésirables attendus sous utilisation prévue.

Irritation/Corrosion cutanée Peut causer une irritation de la peau

> Mai causes une irritation des yeux et des dommages. Yeux

> > Pas de données disponibles

La respiration et de sensibilisation de la peau Peut causer une irritation respiratoire

Pas de données disponibles Mutagenèse des cellules germinales

Carcinogénicité Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs à

0,1% n'a été identifié comme cancérogène par le National Toxicology

Program, l'Occupational Safety and Health Act, ou de l'Agence

internationale pour la recherche sur le cancer (IARC)

Toxicité pour la reproduction

Certains organes cibles toxicité

Exposition unique Pas de données disponibles Exposition répétée Pas de données disponibles Danger d'aspiration Pas de données disponibles

Section 12. Informations écologiques

12.1 Écotoxicité Pas de données disponibles 12.2 Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles Pas de données disponibles 12.4 La mobilité dans le sol

12.5 Autres effets néfastes Éviter le rejet dans l'environnement

> FR (French) Page 5 De 7



Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Traitement des Déchets méthodes

L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité de disposer des éléments non utilisés, des résidus et des conteneurs en conformité avec toutes les locaux, de l'état ainsi que les lois et règlements fédéraux concernant le traitement, de stockage et d'élimination de déchets dangereux et déchets non dangereux.

SECTION 14. Information sur les transports

Conformément aux dispositions de l'ADR/RID/ADNR/IMDG / OACI/IATA

14.1 Numéro ONU Non des marchandises dangereuses au sens des règlements de

transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Béton Scellant / Waterproofer

14.3 Classe de Transport (es)Non applicable14.4 Groupe d'emballageNon applicable

<u>14.5 Risques environnementaux</u> Aucune information supplémentaire disponible **14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur** Aucune information supplémentaire disponible

14.7 Transport en vrac selon

L'annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC Aucune information supplémentaire disponible

14.8 Transport en vrac selon

CFR 49 173,15 Non applicable

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 La sécurité, la santé et l'environnement réglementation/législation spécifique pour la substance ou le mélange

15.1.2 Règlements USA

Section 313 Contient les ingrédients suivants au niveau ou au-dessus des exigences

de niveau de déclaration de la Section 313. Cette information doit être incluse dans toutes les FDS copiés ou distribués pour ce matériau.

CHIMIQUE CAS # MAX POIDS%

l'éther éthylique de diéthylène glycol 111-90-0 <2,0

La TSCA Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

Proposition 65 Aucun des ingrédients est répertorié.

<u>15.1.3 Le Canada Règlements</u> Cette FDS a été préparée conformément aux critères de risque du

Règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015) et la fiche

signalétique contient tous les renseignements exigés par l'HPR.

DSL Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

15.2 Sécurité chimique évaluation Un produit chimique Évaluation de sécurité n'a pas été effectuée.

Section 16. Autres informations

Date d'émission 9-13-2018 Version 2.2

FR (French) Page 6 De 7



Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Numéro 92-F

Date de publication de la version précédente 11-30-2015

Préparateur Nox-Crete Manufacturing Inc.

Documentation de référence

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont, au meilleur des connaissances de Nox-Crete Manufacturing, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Nox-Crete Manufacturing pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de Nox-Crete Manufacturing. Les informations et les recommandations sont offertes à l'acheteur / à l'utilisateur pour examen et examen. Il est de la responsabilité de l'acheteur / utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'utilisation prévue. Des avertissements appropriés et des procédures de manipulation sûres doivent être fournis à tous les manipulateurs et utilisateurs. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, il incombe à l'acheteur / utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à une utilisation sûre de ce produit. Étant donné que les informations fournies ici peuvent avoir été obtenues en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources non sous notre supervision directe, aucune représentation n'est faite que les informations sont exactes, fiables, complètes ou représentatives et que l'acheteur / utilisateur ne peut s'en prévaloir qu'à ses risques. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou dissimuler des aspects délétères de ce produit. De plus, comme nous ne pouvons pas anticiper ou contrôler les nombreuses conditions dans lesquelles ces informations ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne garantissons pas que les mesures de sécurité et / ou de santé que nous avons suggérées conviendront à toutes les personnes et / ou situations manipulation ou utilisation. De même, nous n'offrons aucune garantie ou garantie de quelque sorte que l'utilisation ou l'élimination de ce produit soit conforme à toutes les lois fédérales, étatiques ou locales. Il incombe à chaque acheteur / utilisateur du produit mentionné aux présentes de déterminer et de respecter les exigences de toutes les lois applicables. Si l'acheteur / utilisateur remballe ce produit, il est de la responsabilité de l'acheteur / de l'utilisateur de s'assurer que la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires sont incluses avec et / ou sur le conteneur. Nox-Crete Manufacturing exhorte chaque client ou destinataire de cette fiche de sécurité à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, nécessaire ou appropriée, pour connaître et comprendre les données contenues dans cette fiche de données de sécurité et les dangers associés à ce produit. La modification de ce document est strictement interdite. Sauf dans la mesure requise par la loi, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou en partie, est interdite.

Texte intégral des R, H et EUH phrases

Acute Tox. 5 (orale) H303 Peau Irrit. 2 H315 Irritation des yeux. 2B H320

H303 - Peut être nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation de la peau

H320 - Provoque une irritation des yeux

P264 - Laver soigneusement la peau exposée après avoir manipulé

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit

P280 - Porter des gants de protection / des yeux

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ordoctor / médecin en cas de malaise.

P301 + P330 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

P302 + P352 - EN CAS DE PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P305 + P351 + P338 - LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si présents et facile de le faire - continuer à rincer

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin / attention

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin / attention

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale /.

FR (French) Page 7 De 7